

Tunis, le 15 Avril 1999

N.G.H.C. 8/4/99

N° 29 /DHMPE/ULB

## CIRCULAIRE N°29/99

**OBJET** : Dépistage des porteurs de germes entéropathogènes dans la chaîne touristique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'hygiène alimentaire, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder au dépistage des porteurs de germes entéropathogènes auprès du personnel de la chaîne touristique et particulièrement les manipulateurs des denrées alimentaires.

Cette opération (coproculture et recherche de parasites) sera réalisée à raison de deux examens par an (avril, mai et juin) pour le premier passage et (juillet et août) pour le deuxième passage.

Les sujets à prélèvement positif doivent être traités, ils ne seront réintégrés à leur poste de travail qu'à l'issue d'un examen négatif de leurs selles.

Le programme de prélèvement sera arrêté conjointement avec les laboratoires régionaux de la Santé Publique et les responsables régionaux du Tourisme.

Un rapport doit parvenir à mes services concernés portant sur le nombre total des hôtels, le nombre des hôtels touchés par l'examen, l'effectif total

des manipulateurs des denrées alimentaires, le nombre des examens, le nombre des cas positifs et la nature des germes et/ou parasites décelés et ce, au plus tard le 15 juillet pour le premier passage et le 15 septembre pour le deuxième passage.

Il est précisé que le tarif forfaitaire des examens à appliquer aux hôteliers est fixé à 8,000 DT pour une coproculture et 4,000 DT pour une recherche de parasites

J'attache du prix à l'application stricte des dispositions de la présente circulaire.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Signé : Dr Hédi M'HENNI

**Destinataires :**

**Messieurs :**

- Les Directeurs Régionaux de la Santé Publique )
- Les Chefs des Laboratoires Régionaux )
- de la Santé Publique )
- Les Chefs de Service d'Hygiène du Milieu ) **POUR EXECUTION**
- et de l'Assainissement )
- Les Directeurs Généraux des Instituts, Hôpitaux )
- Centres Spécialisés et Dispensaires )
  
- Les Directeurs de l'Administration Centrale **POUR INFORMATION**